

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

**Délibération n°2026.04.098**

**Fixation des modalités de désignation des délégués de GrandAngoulême dans les comités syndicaux des syndicats mixtes « ouverts »**

**LE VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 17 avril 2026

**Secrétaire de Séance**: Hugo ROUGIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **74**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Stéphanie MARCHAND à Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260423-2026\_04\_98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026  
Publication : 29/04/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.04.098**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES DELEGUES DE GRANDANGOULEME DANS LES COMITES SYNDICAUX DES SYNDICATS MIXTES « OUVERTS »**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : partenariat multi-acteurs, co-construction

Visés aux articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, les syndicats mixtes ouverts sont constitués par accord entre des institutions d'utilité commune interrégionales, des régions, des ententes ou des institutions interdépartementales, des départements, la métropole de Lyon, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes, des syndicats mixtes, des chambres de commerce et d'industrie territoriales, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales.

Pour les désignations des délégués des membres de ces syndicats mixtes « ouvert » au sein du conseil syndical, la loi ne prévoit aucune modalité. En effet, pour cette catégorie d'organismes, ce sont leurs statuts qui doivent, en principe, les fixer. Le Conseil d'Etat l'a rappelé dans une décision du 2 août 2024, **Elections des délégués de la CASUD au sein du syndicat mixte de Pierrefonds** (n°492461): « en l'absence de toute disposition législative ou réglementaire fixant, soit directement, soit par renvoi aux règles applicables aux collectivités territoriales, les modalités de désignation des délégués des collectivités membres d'un syndicat mixte dit ouvert, (...) il appartient à ce syndicat de fixer les règles applicables dans ses statuts (...) ».

Or, les statuts de la plupart des syndicats mixtes ouverts n'ont pas prévu les modalités de désignations des délégués de leurs membres. Dans ces circonstances, le conseil d'Etat, dans sa décision du 2 août 2024 précitée, a posé que « dans le cas où ces statuts ne contiennent aucune stipulation sur les modalités de désignation des membres du conseil syndical, il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité ou groupement membre du syndicat de les déterminer ».

Il convient donc que le conseil communautaire adopte les modalités de désignation des délégués de GrandAngoulême dans les conseils syndicaux des syndicats mixtes « ouverts » qui ne les ont pas prévues dans leurs statuts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260423-2026\_04\_98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

Publication 29/04/2026

**Je vous propose donc :**

**DE FIXER** les modalités de désignation des délégués de GrandAngoulême dans les conseils syndicaux des syndicats mixtes « ouverts » définis aux articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, qui ne les ont pas prévues dans leurs statuts de la façon suivante :

- scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,
- en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé ou à la plus âgée,
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

<b>Pour : 75</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260423-2026\_04\_98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026  
Publication 329/04/2026